



OPAC DU RHONE
Etablissement public industriel et commercial
Siège : 6 avenue Simone Veil 69 530 BRIGNAIS
RCS LYON 779 859 297

AVIS DE CLOTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE
Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Par délibération du 20 décembre 2019 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil d'Administration de l'Opac du Rhône a décidé l'ouverture d'une concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

La clôture de cette consultation est fixée au jeudi **07 juillet 2022**.

Le dossier d'information sur le projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées jusqu'au 07 juillet 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône,
- à l'Hôtel de la Préfecture du Rhône, 106 rue Pierre Corneille 69003 Lyon,
- à la mairie de Villefranche-sur-Saône, 183 rue de la Paix 69400 Villefranche-sur-Saône,
- à la mairie de Gleizé, Place de la Mairie 69400 Gleizé,
- à la mairie de Limas, 3 rue Pierre Ponot 69400 Limas
- à la Sous-Préfecture du Rhône, 36 rue de la République 69400 Villefranche-sur-Saône,
- et au siège de l'Opac du Rhône, 6 rue Simone Veil 69530 Brignais,

Le dossier d'information reste également consultable sur le site internet :

- de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, à l'adresse suivante : <https://www.agglo-villefranche.fr>
- ou sur le site internet de la Ville de Villefranche-sur-Saône : <https://www.villefranche.net>,
- ou sur le site internet de la Ville de Gleizé : <https://www.mairie-gleize.fr>,
- ou sur le site internet de la Ville de Limas : <https://www.limas.fr>,
- et sur le site internet de l'Opac du Rhône : <https://www.opacdurhone.fr>. Un registre numérique destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition sur le site internet de l'Opac du Rhône uniquement.

Pour avis

Le directeur général